



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06/01/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 6 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de DUVY légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur André DALLE le Maire.

Etaient présents : Caroline BOUFFARD, Aymeric DUPILLE, Claudine HUBERT, Olivier MONTREUIL, Éric OBJOIS.

Absents excusés : Frédéric LENZ, Éric MANTEL (pouvoir donné à André DALLE), Catherine THIESSART.

Secrétaire de Séance : Claudine HUBERT

Délibération 01/2026 : Adoption du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance 2021-1310, et le décret 2021-1311, tous deux de 7 octobre 2021 entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2022, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant de faire adopter le procès-verbal de la séance précédente,

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025 a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

Adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2025, annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : **Pour :** **7** **Contre :** **0** **Abstention :** **0**

Délibération 02/2026 : Demande de subvention : Installation de feux récompenses, rue des Moulins, rue de Rocquemont et rue de Senlis

Monsieur le Maire expose,

La commune de DUVY s'engage activement à la préservation de la sécurité de ses administrés et à la lutte contre les excès de vitesse constatés dans certaines zones sensibles.

Dans ce cadre, nous souhaitons installer trois feux récompenses sur les principaux axes de circulation.



Ce dispositif innovant favorise une conduite apaisée. Ces feux se déclenchent au vert uniquement en cas de respect de la limitation de vitesse autorisée et ont démontré leur efficacité dans plusieurs collectivités en incitant les automobilistes à adopter un comportement plus responsable.

L'Objectif est double :

- Renforcer la sécurité routière pour tous les usagers principalement les piétons et les cyclistes.
- Réduire durablement la vitesse dans les zones identifiées et sensibles.
 - Rue de Senlis RD 1324 N°62
 - Rue de Rocquemont D25 N°15
 - Rue des Moulins D116E N°6

Le montant de l'investissement est estimé à **31535€ HT** incluant l'achat du matériel, l'installation et les frais de signalisation afférents à cette opération.

Le maire demande l'autorisation d'établir les demandes de subvention auprès du Conseil départemental et auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des suffrages exprimés et autorise Monsieur le maire :

- A effectuer les demandes de subventions
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Travaux :

- Le dossier de demande de subventions concernant le projet de création d'une aire de jeux pour enfants et d'un boulodrome n'a pas été retenu en 2025. Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal informent qu'une nouvelle demande sera déposée au début de l'année 2026. Ils souhaitent ainsi obtenir les financements sollicités auprès du Conseil départemental et de l'État, afin de concrétiser ce projet et d'offrir aux habitants de la commune un nouvel espace de loisirs.
- Monsieur Dominique COMMERE, Président de l'ESOD de Duvy, remercie le Conseil Municipal pour les travaux de clôture et remplacement de la haie qui sont en cours de réalisation au stade de football.



Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Crépy-En-Valois

COMMUNE DE DUVY

Fin de la séance à 20h40

La secrétaire de séance

Le maire

Département de l'OISE

MAIRIE
DE
DUVY
60800

